



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 9 décembre 2020

Le Conseil communal a validé le guide des manifestations durables, la directive régissant l'organisation des manifestations, la demande d'autorisation ainsi que l'aide-mémoire.

Le Conseil communal a également donné son accord pour l'achat de verres recyclables. Les frais de stockage et de lavage de la vaisselle réutilisable appartenant à la Municipalité de Savièse, sont pris en charge par la Commune. Cette vaisselle sera estampillée à son effigie. Les organisateurs paieront au prix coûtant la vaisselle non ramenée.

Cette nouvelle pratique pour l'organisation des manifestations prend effet au 1^{er} janvier 2021.

Pour compléter l'effectif de la structure d'accueil, le Conseil communal a nommé éducatrices de l'enfance Mmes Lauriane Schlüchter et Olivia Häberli et également nommé auxiliaires de l'enfance auprès de l'UAPE 2, Mmes Sabine Bruno et Aline Dubuis.

Pour rejoindre l'Oldensattel et la piste de la Combe d'Audon depuis le Glacier de Zanfleuron, le Conseil communal a donné son accord à la société Glacier 3000 pour installer un petit télésiège démontable, d'une longueur d'environ 150m, sans aucune participation financière de la Commune de Savièse, tant pour son installation que pour son exploitation.

Dans le cadre de la sécurisation du cours d'eau de la Sionne, le Conseil communal a donné son accord de principe pour le projet de réaménagement de l'intérieur du hameau de la Sionne tel que proposé par l'Etat du Valais.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat de deux huiles de Charles Wüthrich et une huile de Fritz Huguenin- Lassaugette.

Le Conseil communal a accepté, après déduction des montants investis de 2018 à 2020 au coût global de CHF 6,3 millions, un crédit d'engagement de CHF 3'818'000.-- pour la rénovation de Moréchon 1, portant sur les années 2021, 2022 et 2023. Ce crédit d'engagement sera soumis à la décision de l'assemblée primaire du 25 janvier 2021.

Le Conseil communal a autorisé Mme Alexia Héritier à se porter candidate à l'élection de députée au Grand Conseil valaisan

Le Conseil communal a accepté de transférer, par le biais d'une réquisition auprès du Registre Foncier, toutes les parcelles classées « biens sans maître » au nom de la Municipalité de Savièse et de les verser au patrimoine financier

Le Conseil communal a autorisé l'Auto-Moto-Club du Sanetsch à organiser le dimanche 18 avril 2021 un manche du championnat valaisan de moto trial

Le Conseil communal s'est déclaré sensible à la situation dramatique vécue par les réfugiés des camps des îles grecques et espère qu'une solution adéquate puisse être trouvée. Toutefois, notre Commune ne possède pas d'emplacements ni d'infrastructures disponibles pour les accueillir. Elle ne peut donc pas donner une suite positive à la pétition reçue.

Le Conseil communal a donné son accord pour une participation de la Commune de Savièse à la procédure d'appel d'offres pour un réseau régional de vélos en libre-service, dans le cadre de l'Agglo Valais central.

Dans le cadre de la révision du PAZ communal, le Conseil communal a adjugé au bureau ETUFOR SA le mandat d'ingénieur pour la révision du cadastre forestier.

Le Conseil communal a adjugé au bureau IG Group SA la réalisation d'un sondage en ligne, destiné au RP volontaire du vignoble saviésan.

Dans le cadre de la rénovation de Moréchon 1, le Conseil communal, sous réserve de l'acceptation du budget 2021, a adjugé à l'entreprise LampConcept Sàrl, la fourniture des luminaires et à l'entreprise Jollien Didier Electricité Sàrl, les travaux de démontage des anciens luminaires et le montage des nouveaux.

Dans le cadre de la construction du parking de St-Germain Centre, le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Debons Métal Sàrl, la fourniture et la pose de divers éléments de construction métallique.

Le Conseil communal a adjugé à la maison « Meubles Gaille SA ». la fourniture de 25 chaises et 25 bancs uniques pour équiper une salle de classe du CO.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Inoxa Sàrl la fourniture de matériel d'entretien pour les moloks.

Le Conseil communal a adjugé à la maison Leryen la livraison de deux remorques pour le service des travaux publics.